

La grange de Claude Girard

Jean-Paul Raymond

Volume 9, Number 2, November 2003

Du bon usage de la mémoire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Raymond, J.-P. (2003). La grange de Claude Girard. *Histoire Québec*, 9(2), 21–25.

La grange de Claude Girard

Un texte de M. JEAN-PAUL RAYMOND

Chacun sait que la création de l'aéroport de Mirabel a profondément perturbé – inutilement et injustement – la vie de milliers de citoyens et citoyennes du Québec. Il y eut forfaiture et imposture en 1969 au moment de l'annonce de l'expropriation. On poussa encore plus loin la malversation en annonçant en 1996 le transfert des vols de Mirabel à Dorval. Puis vint le couronnement de cette triste aventure en 2003 quand on décida avec cynisme et arrogance de faire savoir à tout le Québec et surtout aux victimes du hold-up de 1969 que dorénavant on allait honorer en permanence le nom de celui qui avait proposé de les « mener à l'abattoir », comme le rappelait si justement à l'époque Mgr Charles Valois, l'évêque de Saint-Jérôme. Il n'est pas dans notre intention de rappeler ici ce douloureux chapitre de notre histoire nationale. Mais la simple évocation des « misères » endurées par M. Claude Girard et sa famille suffira à nous remettre en mémoire la mesquinerie et la petitesse des uns et le courage et la grandeur des autres. Les « autres », eux, n'ont pas de monument ou d'édifice portant leur nom, mais leur nom restera gravé en nos cœurs encore longtemps. Cet article (ou plutôt ce récit) reprend en partie l'un des chapitres de LA MÉMOIRE DE MIRABEL dont l'auteur est M. Jean-Paul Raymond, ci-devant président du Centre d'information et d'animation communautaire de Mirabel (i.e. le regroupement des expropriés). M. Raymond, décédé le 18 juillet 1988, attend toujours « son monument ». Il en est privé en raison de la regrettable et incompréhensible mesquinerie de certains élus municipaux. C'est pourtant grâce à lui et à son groupe que les gens de Mirabel ont retrouvé leurs terres (du moins ce qui en restait) et leur dignité. Mon rôle a été simplement de recueillir les paroles de M. Raymond. Nos rencontres eurent lieu dans les derniers mois de 1987. Ce fut pour moi un immense honneur. Et j'ai vécu, durant ces « jours de corvée » dont parle M. Raymond dans son récit, une merveilleuse aventure, une aventure inoubliable, à la manière de ceux qui, au Moyen Âge, participaient à l'édification d'une cathédrale...

GILLES BOILEAU

Il n'est pas possible de raconter l'histoire des expropriés de Mirabel sans parler de l'expérience troublante vécue par Claude Girard et sa famille.

La malheureuse aventure de Claude Girard a commencé le jour des funérailles de Maurice Laframboise. On venait à peine de mettre ce pauvre Maurice en terre qu'un violent orage s'est abattu sur l'assistance et on a eu juste le temps de courir nous mettre à l'abri pour ne pas être trempés comme des lavettes. À peine le temps de réciter une courte prière pour le repos de son âme. La nature s'est déchaînée : le vent, la pluie, le tonnerre, les éclairs.

C'est durant cet orage qu'un grand coup de vent a ouvert le pignon de la grange de Claude de quatre ou cinq pieds. Même si ses bâtiments n'étaient plus tellement jeunes, ils faisaient encore bien son affaire. Le vent ne s'est pas contenté de frapper le pignon, il a aussi emporté avec lui la moitié de la toiture qui s'est ramassée de l'autre côté du chemin de la côte Double. Ensuite, le pignon a ouvert complètement. Sa grange était devenue inutilisable en quelques minutes.

On était alors au mois d'août 83. Le foin était tout rentré depuis quelques semaines. Il a réglé temporairement son pro-

blème en recouvrant ses balles de foin avec de grandes lisières de polythène pour les protéger contre l'eau et la neige. C'était le début d'une période de grandes difficultés pour ce cultivateur. En effet, quelques jours plus tard, après avoir paré au plus urgent, Girard a entrepris de négocier avec le fédéral pour obtenir l'autorisation de reconstruire sa grange. Les animaux ne pouvaient quand même pas passer tout l'hiver dehors, dans le grand vent, la poudrière et 25 en bas de zéro!

C'est là que les problèmes sont apparus! D'abord les fonctionnaires fédéraux ont commencé par vouloir lui imposer une hausse de loyer. Il n'était pas d'accord, bien entendu. Parce qu'il ne voulait pas plier, on lui refusait tout nouveau bail. En outre, le fédéral était déjà en cour avec Réjean Éthier, un des voisins de Claude Girard, ce qui n'arrangeait rien. Éthier s'objectait lui aussi à une hausse de son loyer. Il n'aurait rien dit pour \$5 ou \$10 de plus par mois, mais il trouvait inacceptable qu'on veuille doubler le montant qu'il avait versé jusque-là.

Une guerre que le fédéral voulait gagner

La guerre était déclarée entre Girard et le fédéral. Le premier ne voulait pas signer un nouveau bail pour une terre où il n'y avait même pas encore de grange et le second ne voulait pas autoriser une nouvelle construction sans signature de bail au préalable. Une vraie affaire de fou! Pendant ce temps-là, Girard a loué quelques terres et rendu à l'automne il s'est mis à faire du bois dans le but de remonter sa grange le plus rapidement possible. Il se disait qu'après tout il finirait bien par se bâtir quelque part et que le bois lui servirait un jour. Et au cas où il aurait acheté une ferme toute bâtie, il aurait toujours pu revendre son bois. Mais au fond de lui même, il souhaitait s'entendre avec le fédéral et relever sa grange de la côte Double, connue maintenant comme le rang Saint-Vincent. Son cœur était là.

La fin de l'été est arrivée. L'automne et l'hiver ont passé. Le fédéral ne voulait rien entendre et demeurait sur ses positions. La position du fédéral se résumait ainsi: «*Signe un bail si tu veux avoir l'auto-*



La fierté des expropriés: hisser leur drapeau (Photo Gilles Boileau)

risation de bâtir... on hausse ton loyer et en plus tu es obligé de bâtir ta grange toi-même».

C'était même inscrit sur son projet de bail, noir sur blanc, que tout ce que Claude Girard bâtirait deviendrait la propriété du gouvernement fédéral. C'est difficile à croire mais c'est la stricte vérité.

La «conception fédérale» de la propriété

Avec Claude, j'ai bien examiné le bail proposé par le fédéral. Je lui ai fait remarquer qu'il s'agissait d'un bail de cinq ans et qu'au bout de cinq ans la grange qu'il se proposait de construire lui-même deviendrait automatiquement la propriété de la SIC (i.e. la Société immobilière du Canada dont le président était Jean-Pierre Goyer, l'ancien ministre des Postes). Il a alors fait des pieds et des mains pour tenter de faire disparaître cette clause-là. En un mot, il ne voulait pas payer loyer sur la grange qu'il bâtirait de ses propres mains et il ne voulait surtout pas en perdre la propriété.

N'importe qui aurait compris ça, mais pas Goyer qui avait déjà affirmé catégoriquement... *«Tout ce que vous avez bâti, ça nous appartient».*

En résumé, la situation était la suivante: Girard montait une grange avec ses biens et son travail et cette grange allait devenir la propriété du fédéral. Par-des-



Jean-Paul Raymond: il a combattu la grande tricherie du fédéral. (Photo: Gilles Boileau)

sus le marché, il serait obligé de payer un loyer. Confiant mais sans illusions, Girard a quand même demandé l'autorisation de reconstruire sa grange dont il avait un urgent besoin.

Mais il a demandé en même temps aux fonctionnaires de la SIC une reconnaissance de propriété. Il voulait qu'on lui signe un papier officiel attestant qu'il serait bel et bien le véritable propriétaire de «sa» grange et que si jamais il venait à quitter le territoire ou à cesser d'exploiter sa terre le fédéral serait obligé de lui payer la grange en question. Il leur avait dit: *«Vous*

me la paierez si jamais je pars». À la SIC, personne ne semblait d'accord.

Girard s'est donc adressé à la ville de Mirabel pour obtenir son permis. L'inspecteur de la ville avait pris connaissance de sa demande et du plan de construction qui l'accompagnait. Tout était conforme aux normes et règlements de la municipalité. La grange prévue répondait à toutes les conditions en vigueur sur le territoire. Entre autres, elle était à la bonne distance des voisins et des chemins. Toutefois, la ville ne pouvait pas autoriser cette construction et donner le permis souhaité tant que le gouvernement ne donnerait pas lui-même à la ville la permission d'accorder ce même permis.

Il a fallu que nous réagissions fermement. Devant tant d'illogisme et surtout devant un tel manque de respect à l'égard des cultivateurs, on a décidé de prendre l'affaire en mains et le CIAC (Centre d'information et d'animation communautaire) s'est impliqué directement dans la reconstruction de la fameuse grange qui devenait un nouveau symbole de notre lutte contre l'injustice élevée au rang de système.

Nous étions rendus au mois de juin. Il aurait été inutile d'attendre encore. Dans deux ans, nous aurions toujours été au même point. Il n'y avait rien à attendre du fédéral. C'est le C.I.A.C. qui a fortement suggéré à Claude Girard de se lancer dans la reconstruction. En même temps, nous l'avons assuré de notre support et de notre aide, même pour monter la grange.

La solidarité des expropriés

Nos membres ont compris que ce qui arrivait à Girard pouvait leur arriver n'importe quand. C'est dans une assemblée où tous les gars étaient chauffés à blanc qu'on a décidé de faire une corvée pour défier le fédéral et rendre service à Girard. Il n'était pas possible d'accepter que les vaches de Girard passent l'hiver dehors.

Les cultivateurs du rang avaient tous en mémoire l'hiver précédent et n'avaient pas envie de voir leur voisin passer encore cinq ou six mois dans la misère. Chacun se rappelait comment il avait dû faire pour soigner ses vaches entassées dans le coin de la vieille grange qui n'avait pas été em-

porté par le vent. Il était obligé d'enlever la neige et de tirer de peine et de misère les balles de foin en-dessous du plastique pour donner à manger aux bêtes.

Depuis plusieurs générations nous partageons le même territoire et nous connaissions les mêmes misères, il n'était donc pas question pour nous de le laisser tomber. Fallait lui donner un coup de main. Dans l'esprit de tout le monde, c'était bien clair qu'il fallait rebâtir la grange et ne jamais la donner au fédéral. On devait gagner cette bataille parce que, d'une certaine façon, elle nous concernait tous. Ce qui était réellement en jeu dans ce dossier c'était la propriété de nos investissements. Ce que Girard gagnerait, ce sont tous les habitants qui le gagneraient également. Si Girard venait à bout de bâtir sa grange et de la garder bien à lui, on pourrait garder tout ce que nous avons construit ou amélioré: silos, remises, travaux de drainage, etc.

La reconstruction de la grange de notre ami Claude Girard a été, malgré tout, une merveilleuse aventure. On a commencé à rebâtir discrètement, sans trop le faire voir ouvertement. Tu sais... quand tu bâtis une grange, il y a des techniques particulières, ce n'est pas comme pour une maison. Il y a d'abord le bois à préparer et les arches à faire. Tous les morceaux sont taillés d'avance au sol. Après ça, on a travaillé aux fondations et on a fait le ciment pour recevoir les poteaux qui allaient porter les soliveaux de charge. Une quinzaine d'hommes ont passé une semaine à tout mettre en place.

Pendant qu'on s'affairait ensemble à préparer la construction, le fédéral a envoyé une facture de \$1 500 – si je me souviens bien – à Claude Girard, pour les frais de démolition de sa grange qu'il démolissait lui-même. Il n'avait pas du tout l'intention de laisser jeter sa vieille grange par terre par des entrepreneurs en démolition pour la bonne raison qu'il comptait se servir d'une partie de son ancien solage et qu'il pouvait récupérer un bon lot de planches encore utilisables.

Juste au moment où tout le monde se préparait à lever la grange, un huissier s'est présenté de la part du fédéral, bien

entendu, pour donner avis à Girard qu'il avait besoin d'un permis et que les travaux devaient être suspendus en raison d'une injonction qui lui tombait sur la tête. Donc... pas le droit de bâtir. Girard était sommé de se présenter en cour dans les jours suivants afin de répondre à cette injonction.

Sans hésitation, devant une telle provocation, on a décidé d'aller en cour, comme de raison. Mais avant d'aller en cour, on a tout préparé ce qu'il fallait pour monter la grange... sans la monter. Tout était taillé, bien préparé, mesuré et placé aux bons endroits. Le passage en cour a été plus que rapide. En réalité, Girard et le CIAC ont pu prendre une entente à l'amia-

ne voulait pas se plier à une telle condition, avec raison.

On a donc bouclé la boucle. On revenait au point de départ. En cour, la SIC se montrait généreuse et compréhensive. En même temps qu'elle faisait voir son beau visage, elle envoyait à la ville, par messenger spécial, une lettre d'avocat lui interdisant d'accorder le permis tant souhaité par Girard.

Essayez de comprendre ça: on nous donne l'autorisation à la condition que nous obtenions le permis de la ville mais on défend à la ville de nous l'accorder. Pendant que les fonctionnaires du fédéral riaient de nous autres et s'amusaient à nos dépens, Claude Girard devait toujours se passer de



Les fonctionnaires ont fait détruite la gare. (Photo: Gilles Boileau)

ble avec l'avocat désigné par le gouvernement fédéral. L'entente n'était pas compliquée: la S.I.C. accorderait la permission de bâtir à la condition que le tout soit conforme aux exigences de la ville et que la ville de Mirabel émette enfin son propre permis.

En apparence, tout était bien simple. Mais en vérité c'est toute la ronde des maudites folies qui recommençait. Pour être conforme au permis de la ville de Mirabel, il fallait une autorisation du fédéral, et pour obtenir une autorisation du fédéral, il fallait aussi que Girard signe un bail. Girard

la grange dont il avait besoin sur sa terre pour mettre ses récoltes et ses animaux à l'abri. Il n'était toujours pas question pour lui de signer son bail. En signant le bail demandé par la SIC, il leur donnait sa grange avant de la bâtir.

La grange des expropriés

Devant cette situation d'urgence, on s'est dit: Du foin, ça ne se fait pas au mois d'octobre. Fallait réagir et aller vite. On a donc décidé de monter «la grange des expropriés» avant que la saison des foins ne commence. Si on avait trop attendu, les culti-



Le fédéral a incendié des maisons inutilement. (Photo: Gilles Boileau)

vateurs auraient été occupés dans leurs champs et Girard se serait retrouvé tout seul. Nous n'avions ni le droit ni l'intention de l'abandonner.

La grange de Girard, nous l'avons rebâtie tous ensemble. Maudit que c'était beau de voir ça!

La chaîne de téléphones s'est mise en branle, les voisins du rang et les amis de toute les paroisses sont arrivés avec leurs outils; on s'est retrouvé 75 hommes qui travaillaient en alternance, les uns l'avant-midi, les autres l'après-midi. Les femmes aussi ont apporté leur contribution.

Alors qu'on pensait bien avoir gagné la bataille pour la grange de Girard, le fédéral a rebondi... avec une nouvelle injonction. Cette fois, un autre huissier est venu dire à Claude Girard qu'il était accusé d'outrage à la magistrature. On l'accusait de ne pas avoir respecté l'entente proposée auparavant stipulant qu'il devait obtenir le fameux permis de la ville avant de relever sa grange.

Une fois le permis obtenu, comme le voulait l'entente, le juge devait ratifier officiellement cette entente. Or comme Girard n'avait jamais été capable d'avoir ce papier impossible, il est bien évident qu'il n'avait jamais pu se représenter devant le juge avec le précieux document.

Girard n'avait peut-être pas de permis mais au moins il s'était battu avec di-

gnité et avait défendu ses droits les plus élémentaires. On ne pouvait pas en dire autant de la S.I.C. qui était en train de perdre la face de la plus belle façon.

En effet, le dossier Girard prenait plus d'ampleur chaque jour, d'autant plus que le tonnerre avait frappé deux de ses vaches. Quand le fédéral nous a frappés avec sa dernière injonction, la grange était déjà toute démanchée et il ne restait plus qu'une étroite plate-forme de ciment où Girard s'installait avec tout son grément pour tirer ses vaches du mieux qu'il pouvait. C'est là que les grands journaux nous ont fait voir un agriculteur essayant de traire ses vaches sous la pluie, comme un vrai misérable, par la faute du fédéral qui ne cessait de le harceler.

C'était également tout un problème pour les nourrir. Comme la moulée était entreposée sous des couches de polythène, à même la terre, il fallait faire attention pour ne pas mettre de sable dans la mangeaille. Il n'en fallait pas plus pour que tout le monde soit sympathique à la cause de Claude et soit prêt à lui donner un bon coup de main. Seul le fédéral s'entêtait à ne pas vouloir lui donner son permis.

Finalement, on a fini par décrocher un semblant de permis de la ville. Ce n'était pas tout à fait le permis régulier mais une manière de reconnaissance ou de droit de

bâtir. Croyez-le ou non, après des mois de tracasseries stupides et de démarches inutiles, après tant de temps perdu, les autorités ont recommencé à nous embêter parce que le permis n'avait pas été accroché à la bonne place. Il y eut de longues discussions pour savoir si on devait l'afficher sur les murs de la chambre à lait ou bien après la bâtisse principale. Jamais personne dans notre groupe n'aurait pu imaginer qu'il aurait été possible de faire perdre ainsi son temps à du monde comme ça! Les fonctionnaires, dans leurs bureaux climatisés, pouvaient se comporter comme des larves mais nous autres, sur nos terres, les animaux devaient être traités deux fois par jour et les récoltes ramassées.

Le CIAC fier de son drapeau

Après cela, est survenu l'incident du drapeau. Tu te rappelles qu'on avait monté le drapeau du CIAC sur le faite de la grange aussitôt qu'on a pu. Je pense même que tu étais là cette journée-là. Le fédéral n'a pas aimé ce geste de notre part et est intervenu encore une fois auprès des juges pour que ces derniers punissent Girard. Nous n'avions pas le droit, paraît-il, de hisser notre emblème sur une bâtisse qui ne nous appartenait pas. Depuis quand un locataire n'a-t-il pas le droit de mettre le drapeau du Québec après ses poteaux de galerie pour le 24 juin?

Pour le fédéral, c'était une véritable profanation. Je me demande cependant si les fonctionnaires auraient quand même cherché à se venger de Girard et du CIAC si nous avions monté le drapeau du Canada et sa feuille d'érable?

Pendant un certain temps, nous avions cru que la SIC irait jusqu'à vouloir faire mettre Girard en prison, tellement elle était furieuse et voulait nous détruire de toutes ses forces. Si le fédéral avait touché à Girard ou à l'un d'entre nous, je te jure qu'on aurait été les brasser en maudit.

La situation était bien compliquée parce que le gouvernement était propriétaire des terres. Était-ce là une raison suffisante pour empêcher Girard de vouloir vivre convenablement et pratiquer son métier d'agriculteur comme il l'avait toujours fait dans le passé? Les fonctionnaires man-

quaient de courage. Ils se servaient de la ville de Mirabel pour faire mettre Girard à genoux. *«Redonne-nous d'abord ta grange, puis après ça on va te laisser rebâtir».*

Durant ce temps-là, un grand danger avait surgi : parmi les expropriés, il y avait un certain nombre de radicaux, des hommes et des femmes qui étaient fatigués de discuter et qui étaient prêts à prendre tous les moyens pour demeurer sur leurs terres.

Quand tu ne crois plus au système judiciaire ni en l'honnêteté des hommes – ici il s'agissait plus précisément de celle des fonctionnaires de la SIC – tu es souvent enclin à poser des gestes irréparables pour te défendre et sauver tes biens. Quelques-uns étaient bien décidés à recourir à tous les moyens à leur disposition pour éviter de se faire chasser de leurs terres et déposséder de leurs biens. Quand on a bâti de ses sueurs sa maison et sa grange, on ne les donne pas de bon cœur au premier imposteur.

Pour revenir au cas de Claude Girard, le dossier a fini par se régler d'une bien drôle de façon. Sa grange a été tolérée, car nous n'avons jamais su si le document émis par la ville de Mirabel était un permis officiel ou une simple tolérance.

Par contre, ce qu'il faut retenir avant tout de cette lutte longue et épuisante, c'est que mon ami Claude Girard a gagné son point : il n'a jamais signé de bail et n'a pas payé de loyer. Dans cette triste histoire, le fédéral a perdu la face sur toute la ligne. Tout ce que les fonctionnaires de la SIC ont réussi à faire, ce fut de nous faire perdre un temps précieux, à nous faire perdre beaucoup d'argent et à faire beaucoup de mal à plusieurs expropriés et à leurs familles qui ne demandaient qu'à vivre en paix.

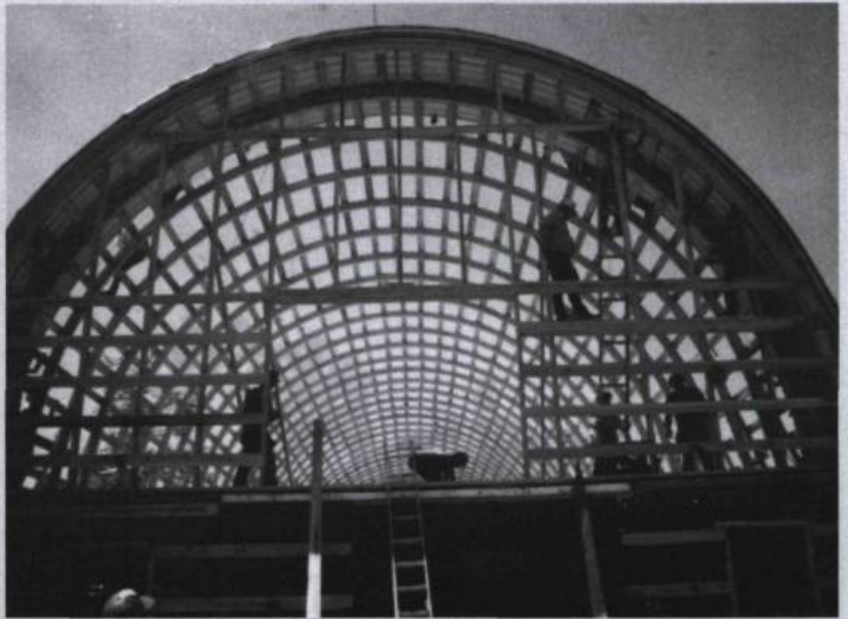
Claude Girard, aujourd'hui, est redevenu producteur laitier. C'est un homme heureux, terriblement heureux. Mais lui et les siens ont beaucoup souffert.

Ce sont des événements comme ceux-là qui ont forgé une mentalité de résistance à l'oppression. Ce que le fédéral a fait subir à Claude Girard et à plusieurs de nos membres nous a finalement rendu service. Notre objectif était d'éviter de devenir des esclaves et d'être obligés de nous mettre à genoux pour négocier et récupérer nos biens.

NDLR - Si vous passez par la Côte Saint-Vincent, dans Mirabel, vous y verrez toujours la «grange des expropriés». Il faut voir dans cette construction un éloquent symbole de solidarité et de fierté. La ferme est exploitée par le fils de M. Girard, qui, maintenant à la retraite, habite toujours à deux pas de là.

«Un chêne, c'est grand, c'est solide Les habitants des onze villages, touchés par l'expropriation de Mirabel, ont connu eux aussi l'exil. Plusieurs sont partis, sous une pression aussi injuste qu'à courte vue; d'autres sont devenus des étrangers sur les terres que leurs ancêtres avaient arrachées à la forêt. Ces expropriés – ces exilés – ont lutté âprement durant plus de seize ans pour réinvestir leur pays. Et ils ont réussi. Ceux qui les avaient expropriés pensaient qu'ils étaient pour se soumettre comme agneaux qu'on mène à l'abattoir. Ils avaient méconnu les racines profondes qui retenaient au sol ces hommes et ces femmes du terroir. N'étaient-ils pas comme le chêne "...de qui la tête au ciel était voisine et dont les pieds touchaient à l'empire des morts"? De tels arbres, il faut les briser pour les vaincre. Eux n'ont même pas plié, et ne se sont pas laissés abattre.»

Charles Valois, évêque de Saint-Jérôme Février 1988



La grange de Claude Girard, témoignage de solidarité. (Photo: G. Boileau)

L'agresseur immortalisé

«Donner le nom de Pierre Elliot Trudeau à un pont, une montagne, une rivière, voire à une chaire d'études sur les droits et libertés de la personne, même s'il a fait emprisonner sans motifs des dizaines de ses concitoyens québécois en 1970, mais pas à l'aéroport de Dorval! Cette décision de Jean Chrétien est d'un cynisme dépassant toutes les bornes... La paranoïa anti-nationaliste de Trudeau a conduit à l'expropriation brutale de 3900 familles et 36 500 hectares en prévision d'une possible sécession du Québec. Des drames humains non encore cicatrisés en ont découlé, dont des suicides de braves gens dépossédés... Ce dernier affront de Chrétien aux Québécois nous ramène donc au lancement unilatéral du projet de l'aéroport de Mirabel en 1969, en piétinant avec de grosses bottes le gouvernement de l'Union nationale en place à Québec et la population des villages de Sainte-Scholastique, Saint-Augustin, Saint-Hermas et Sainte-Monique. Jean Chrétien insulte directement ces innocentes victimes en rabaptisant Dorval en Trudeau. Cette décision surpasse le cynisme dont Trudeau lui-même était capable».

J.-Jacques Samson. *Le Soleil*, Québec, Lundi 25 août 2003